

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

Le conseil municipal dûment convoqué le 18 mars 2025 s'est réuni en session extraordinaire lundi 24 mars 2025 à 18 heures 30, sous la présidence de Jérôme Peyrat, Maire.

Etaient présents : Michèle Courbrant, Nicolas Guillemet, Hervé Lacour, Nathalie Lavergne, Jean-Marc Monfefoul, Régis Ongaro, Jérôme Peyrat, Sandra Roche, Marie Salles, Jacques Tuneu

Excusée : Laëtitia Delbos

Secrétaire de séance : Sandra Roche

Le maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour.
Embauche d'un emploi saisonnier (ASVP)

I - PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2025

Le procès verbal du 27 février 2025 est adopté à l'unanimité.

II - EMBAUCHE D'UN AGENT DE LA SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (ASVP)

Le recrutement d'un ASVP a été effectué, son contrat de travail a été conclu pour une durée de 7 mois, à compter du 01 avril jusqu'au 31 octobre 2025.

III - DISCUSSIONS ET PREPARATION DES BUDGETS PRIMITIFS DE LA COMMUNE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'IRRIGATION AINSI QUE DU LOTISSEMENT DES BOUYGUES

Le conseil municipal est réuni pour préparer le budget 2025 de la commune et ses budgets annexes (assainissement, irrigation, lotissement des Bouygues) ce dernier ayant été créé pour l'achat d'une parcelle par la municipalité, découpée en 4 lots destinés à être vendus à des particuliers dans le but de créer un quartier résidentiel.

Le maire introduit la séance en décrivant de façon globale l'état financier de la commune, ses principales recettes de fonctionnement (stationnement et occupation du domaine public), ses principales dépenses de fonctionnement (charges salariales) ce qui a généré un solde positif de 378 368.22€ en 2024.

En termes d'investissement, les principales dépenses résident dans l'achat de matériel, dans les remboursements d'emprunts et le projet de construction de nouvelles toilettes publiques, ce qui a généré un solde négatif de 42 111.31€ en 2024.

Avant de passer à l'analyse détaillée des comptes, le maire rappelle que les impôts locaux ne sont pas augmentés, mais que c'est grâce à la forte fréquentation touristique de la commune et à la gestion du domaine public que le budget est équilibré.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 18h45.